

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
29 octobre 2001

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 25 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. da Costa (Portugal)
Puis : M. Barnwell (Vice-Président) (Guyana)

Sommaire

Organisation des travaux

Point 99 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération économique et technique entre pays en développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Organisation des travaux

1. Se référant au point 106 de l'ordre du jour (troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés) **le Président** propose de reporter à une date ultérieure l'examen de cette question qui était prévu à la fin du mois en cours, en raison d'une réunion ministérielle des pays les moins avancés prévue à cette période.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Point 99 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

a) Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/56/174, A/56/70-E/2001/58, A/56/70/Add.1-E/2001/58/Add.1, A/56/70/Add.2-E/2001/58/Add.2, A/56/320 et Add.1)

b) Coopération économique et technique entre pays en développement (A/56/39, A/56/134 et Add.1, A/56/465)

3. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), présentant ce point de l'ordre du jour, note que l'examen triennal des activités opérationnelles de développement est effectué à un moment critique de la coopération pour le développement; cet examen devrait permettre de faire le bilan de l'application des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/192, de procéder à une analyse détaillée des principaux facteurs qui affectent ce processus et de réfléchir aux difficultés que la coopération pour le développement devra surmonter dans les années à venir. La communauté internationale ne peut séparer cette réflexion de l'impact des événements du 11 septembre 2001, notamment en ce qui concerne la croissance mondiale et les ressources allouées au développement.

4. Le rapport du Secrétaire général sur la question (A/56/320) contient 20 recommandations de politique générale qui sont le fruit d'une évaluation approfondie des activités opérationnelles et tiennent pleinement compte des vues exprimées par les États Membres à la session du Conseil économique et social de juillet 2001. Elles couvrent de nombreux sujets, à la fois les thèmes traditionnels de la coordination sur le terrain et

des questions plus nouvelles sur le rôle du système concernant l'aide à fournir aux pays en développement afin qu'ils puissent saisir les possibilités offertes par la mondialisation et en surmonter les difficultés, ainsi que des aspects fondamentaux comme les ressources à allouer aux activités opérationnelles, l'exécution nationale et le renforcement des capacités.

5. Le rapport à l'examen contient un certain nombre de propositions visant à renforcer la coordination des activités au niveau des pays, accordant une attention particulière à l'évaluation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux bilans communs de pays. En ce qui concerne la coordination sur le terrain, un thème qui mérite une attention particulière est celui de la simplification et de l'harmonisation des procédures. Les coûts de transaction pour les pays bénéficiaires, résultant des activités opérationnelles du système, suscitent des préoccupations croissantes, et ce, d'autant plus que les tendances concernant les ressources allouées à ces activités demeurent inquiétantes, malgré les efforts de certains donateurs. Il faudrait également progresser davantage dans le domaine des locaux et services communs, et de la décentralisation et améliorer le système des coordonnateurs résidents.

6. Un aspect novateur du rapport de 2001 est l'accent qui est mis sur les incidences, pour l'assistance au développement fournie par le système des Nations Unies, des difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement dans un environnement mondial en continuelle évolution.

7. La question se pose de savoir, dans ce contexte, si le système fournit aux pays bénéficiaires l'assistance requise par ces nouveaux défis et comment il peut optimiser les compétences et le potentiel à sa disposition pour renforcer les capacités des pays où sont exécutés des programmes. Il faudrait également examiner les incidences de ce nouveau contexte sur le contrôle que doivent exercer les organes intergouvernementaux des Nations Unies en ce qui concerne les activités opérationnelles et les moyens de mobiliser des ressources. Le Conseil économique et social peut jouer dans ce domaine un rôle utile en veillant à ce que le système des Nations Unies optimise son action face aux exigences complexes résultant du nouvel environnement international. Le rapport examine également les meilleurs moyens pour le Conseil d'assumer son rôle de coordination et d'orientation des activités opérationnelles de

développement. Une attention accrue devrait être portée aux modalités lui permettant de mieux exploiter son avantage comparatif en tant qu'instance unique rassemblant tous les partenaires en vue de l'examen des questions liées à la coopération pour le développement dans son sens le plus large. Il faudrait aussi examiner des modalités permettant de renforcer la capacité du Conseil d'effectuer des évaluations approfondies de l'impact de l'aide internationale.

8. Afin de pouvoir relever les défis complexes auxquels est confrontée la communauté mondiale, il est indispensable de mettre en place des mécanismes de contrôle institutionnels et d'élaborer des directives de politique générale. Le rapport à l'examen met à nouveau l'accent sur les préoccupations suscitées par le niveau des ressources allouées aux activités opérationnelles. Il est à espérer à ce sujet que l'examen triennal aidera à promouvoir un consensus sur le financement de la coopération des Nations Unies aux fins du développement.

9. Lors de sa session de fond de 2001, le Conseil économique et social a maintes fois souligné la nécessité de renforcer la coordination des activités opérationnelles du système et d'assurer aux pays la maîtrise des programmes de coopération. Il est en effet essentiel que l'assistance extérieure n'entraîne pas la mise en place de structures ou le lancement d'initiatives de développement séparées, et qu'elle soit pleinement intégrée aux efforts nationaux, sous la direction et le contrôle des autorités nationales, car c'est aux gouvernements des pays bénéficiaires qu'incombe en dernier ressort la responsabilité du développement national. Ce principe de base exige du système des Nations Unies qu'il mette au point de nouvelles stratégies tenant compte de l'interdépendance entre les dimensions mondiale et nationale, l'objectif central devant être de maximiser les interventions en vue de promouvoir les priorités nationales.

10. L'aide au développement fournie par le système des Nations Unies devrait viser une intégration beaucoup plus étroite des opérations dans les politiques et programmes de développement nationaux, sous la direction des gouvernements et avec leur pleine participation. Dans ce contexte, un objectif clef sous-tendant les recommandations relatives au renforcement des modalités et mécanismes mis en place au cours de réformes antérieures consiste à maximiser leur contribution en tant qu'instruments non seulement de

coordination interne mais aussi d'intégration dans les processus nationaux. Plus généralement, il s'agit de recentrer les efforts vers des réalisations concrètes en termes de développement, vers le renforcement des capacités et vers l'exécution nationale.

11. **M. Barnwell** (Guyana), Vice-Président, prend la présidence.

12. **Mme Ba-N'Daw** (Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement), présentant les deux rapports sur la coopération Sud-Sud (A/56/39 et A/56/465), dit que ces documents envisagent cette coopération en tant que stratégie visant à inclure un plus grand nombre de pays dans la mondialisation. Le rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (A/56/39) analyse les progrès réalisés dans ce domaine et souligne l'importance croissante de ce type de coopération dans le cadre des nouveaux partenariats, alliances et arrangements associant gouvernements, organisations et particuliers dans le but d'éradiquer la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations.

13. À sa douzième session, le Comité de haut niveau, conscient de l'importance actuelle du savoir, a souligné le rôle de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement, affirmant que l'application de solutions scientifiques aux problèmes de développement contribuait à la prospérité du monde en développement. Le champ de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), limité auparavant aux échanges régionaux, comprend maintenant des interactions interrégionales, par exemple entre l'Afrique et l'Asie ou l'Afrique et l'Amérique latine. Les activités dans ce domaine peuvent contribuer à améliorer sensiblement les niveaux de vie des populations, si elles sont centrées sur des domaines stratégiques, comme valorisation des ressources humaines. La CTPD contribue concrètement à la réalisation des objectifs de développement par le biais de nouveaux partenariats Sud-Sud. Les pays clefs à revenu intermédiaire, assumant dans ce domaine un rôle de premier plan. Ils jouent un rôle de coordination en ouvrant leurs établissements de formation et autres institutions aux partenaires d'autres régions du monde en développement.

14. La coopération Sud-Sud est devenue un processus plus ouvert, attirant des partenaires de développement

du Nord. Divers pays développés ont ainsi fourni un soutien à des initiatives en matière de renforcement des capacités, au développement des institutions et à divers réseaux du Sud par le biais d'arrangements triangulaires, notamment dans le domaine de la recherche-développement. Le système des Nations Unies appuyait la CTPD en contribuant au renforcement des capacités par la coordination des institutions et centres d'excellence du Sud, lesquels peuvent ainsi échanger des données d'expérience et effectuer des recherches communes. Le PNUD, quant à lui, n'est plus seulement la principale source de financement de ce type de coopération; il joue maintenant aussi un rôle d'intermédiaire en favorisant les échanges de connaissances entre les pays du Sud.

15. Se référant au rapport sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/56/465), la Directrice souligne qu'il révèle diverses tendances encourageantes dans les domaines du commerce et de l'investissement et dans les secteurs monétaire et financier. Toutefois, si les échanges entre pays en développement se sont considérablement développés, le caractère erratique des flux financiers mondiaux a entraîné des déséquilibres dans la structure des échanges inter et intrarégionaux. La communauté internationale devra donc s'efforcer d'améliorer l'architecture financière mondiale.

16. La tendance générale est à l'intégration économique régionale; se créent ainsi de vastes zones d'échanges attrayantes pour les investisseurs, comme en Asie, région qui joue également un rôle de premier plan dans les courants d'investissement Sud-Sud. La coopération économique Sud-Sud demeure un cadre permettant de trouver des solutions aux problèmes communs. Les crises financières récentes ont ainsi incité les pays en développement à renforcer leur coopération monétaire et financière aux niveaux régional et sous-régional.

17. Le rapport à l'examen souligne un problème important résultant du fait que les pays en développement formulent des déclarations d'intention et élaborent de vastes plans d'action sans disposer de mécanismes d'application efficaces.

18. Bien que doté de ressources financières et humaines très limitées, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement est résolu à travailler plus étroitement avec tous les États Membres et avec les entités des Nations Unies compétentes afin de promouvoir la coopération Sud-

Sud au cours du XXI^e siècle. Il est à espérer que la Deuxième Commission guidera leurs efforts et sera une source d'inspiration.

19. **Mme Heyzer** [Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)] souligne que, bien que reconnaissant que l'égalité entre les sexes constitue le préalable du développement et de la paix, la communauté mondiale méconnaît trop souvent ce principe, créant des catastrophes. On sait, par exemple, que les femmes sont plus vulnérables au VIH/sida mais aucune mesure n'est prise pour remédier à cette situation. De ce fait, les taux d'infection des femmes dépassent de loin ceux des hommes. On sait aussi que les guerres et les conflits armés, de même que les déplacements forcés, les affectent de manière différente. Toutefois, on continue d'installer des camps de réfugiés sans incorporer les mesures sécuritaires et sanitaires qui les protégeraient des traumatismes psychologiques et des difficultés économiques. On sait aussi que la manière dont un pays traite les femmes et encourage l'exercice de leurs droits est l'un des meilleurs indicateurs de son respect des normes internationales. Toutefois, les mesures requises ne sont pas prises pour mettre fin aux violations massives de ces droits.

20. Il ne suffit pas d'adopter des normes visant à promouvoir les droits fondamentaux des femmes, il faut aussi assurer rapidement leur application concrète. À cette fin, il faudrait renforcer les instruments permettant de contrôler le respect des normes convenues. Plus de 120 pays ont déjà établi des plans d'action nationaux pour la promotion de la femme et plus de 165 ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; nonobstant cela, les lois discriminatoires à l'égard de ces dernières se multiplient et la violence à leur encontre semble s'aggraver dans tous les domaines. Des instruments novateurs en matière d'obligation redditionnelle sont actuellement mis au point, qui devront être accessibles à tous; on mentionnera notamment, à ce sujet, la budgétisation de la parité qui implique une analyse des dépenses et des recettes publiques concernant les femmes, par rapport aux hommes. Ce type d'analyse aide les gouvernements à déterminer vers quels secteurs ils doivent réaffecter les ressources, afin de parvenir à l'égalité des sexes, et permet de lier les engagements pris à l'égard d'instruments comme le Programme d'action de Beijing, par exemple, à la répartition et à

l'utilisation des ressources publiques. Une telle analyse est ancrée dans l'expérience des pays. L'objectif d'UNIFEM est de faire en sorte que tous les pays entreprennent des analyses budgétaires intégrant les sexospécificités d'ici à 2015.

21. Il faut également renforcer les engagements pris en matière d'exécution. Un nombre croissant de pays se déclarent résolus à promouvoir l'égalité entre les sexes, comme le reflètent les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

22. Le nombre croissant d'accords conclus par UNIFEM avec ses partenaires des Nations Unies est un bon exemple de l'effort de coordination du système et de son engagement concernant l'égalité entre les sexes. Ses partenariats avec le PNUD se développent, de même qu'avec le FNUAP. La coopération avec ONUSIDA est un bon exemple de l'utilisation des compétences du Fonds pour intégrer les sexospécificités dans les activités opérationnelles de tous les partenaires.

23. Les objectifs de développement du Millénaire ont mis en lumière les engagements concrets qui peuvent améliorer les conditions de vie de millions de personnes mais, comme les droits de l'homme, ces objectifs sont indivisibles, notamment pour les femmes et les filles; en effet on ne pourra parvenir à l'égalité entre les sexes si on ne réduit pas la pauvreté féminine. On ne pourra parvenir à la parité en matière de scolarisation sans réduire l'incidence du VIH/sida car ce sont les filles que l'on retire de l'école pour soigner les parents malades. L'intégration des sexospécificités dans chacun de ces objectifs est liée à la capacité de les atteindre tous.

24. Un élément important de la promotion de l'égalité entre les sexes est l'élimination des obstacles culturels et comportementaux qui entravent l'action menée par le système des Nations Unies en collaboration avec les gouvernements et les organisations féminines de même que l'application des normes convenues. Cela n'est sans doute nulle part plus évident que dans les efforts déployés pour mettre fin à la violence contre les femmes. Mais, tant au niveau local qu'au niveau national, les stratégies mises en oeuvre par le système des Nations Unies commencent à porter leurs fruits. Il faudra donc poursuivre les efforts afin d'éliminer ces obstacles et de réduire la violence fondée sur le sexe. Ce sont les domaines d'action prioritaires qu'UNIFEM

a fixés pour ses travaux, afin de mettre un terme aux multiples formes de violence dont les femmes sont quotidiennement victimes, malgré les nombreux accords condamnant ce phénomène.

25. **M. Asadi** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, après avoir remercié le Secrétaire général pour la qualité des rapports soumis au titre du point à l'examen, dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies, de par leur caractère universel, neutre, multilatéral et subventionnel, ont toujours été très chères aux pays en développement qui y voient l'illustration de la mission véritable de l'ONU dans le domaine du développement.

26. Toutefois, le cadre dans lequel s'inscrivent les activités de coopération pour le développement de l'ONU a profondément changé lors de la décennie écoulée. Si la mondialisation en cours offre de nouvelles perspectives, elle pose aussi des défis majeurs, en particulier aux pays en développement. Ainsi, l'écart se creuse entre riches et pauvres, d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays, l'aide publique au développement (APD) et la coopération multilatérale pour le développement ont globalement stagné ou régressé malgré la santé financière de la plupart des donateurs et les mécanismes bilatéraux s'y substituent de plus en plus. Certes, pendant le même intervalle, sous l'impulsion des grandes conférences des Nations Unies, un consensus mondial s'est dégagé autour d'objectifs de développement diversifiés assortis de calendriers d'exécution. Malheureusement, aucune position commune ne s'est concrétisée quant à la mobilisation des ressources financières nécessaires à cette action, et sous la pression des nouvelles tendances actuelles, qui modifient les besoins des pays en développement aux prises avec la mondialisation, il est plus difficile pour les fonds et les programmes frappés par une pénurie de moyens de réagir plus efficacement à l'impact économique et social de la mondialisation, de promouvoir le développement des pays les plus démunis et de les aider à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale.

27. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que l'élimination de la pauvreté doit rester au coeur des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, lesquels peuvent jouer un grand rôle, notamment en appuyant le renforcement des capacités institutionnelles. Or, l'ONU semble entravée par le déclin des ressources financières disponibles, tant à

l'échelle de l'assistance multilatérale qu'à l'échelle des pays. Il faudrait donc s'assurer d'un volume suffisant d'aide mondiale, tant financière que technique, et d'une architecture financière internationale stable, et aider les pays en développement à mobiliser davantage de ressources au moyen de diverses mesures : ouverture des marchés des pays développés, allègement de la dette et gonflement des flux de capitaux privés, notamment d'investissements étrangers directs (IED). Au niveau national, il faudrait stimuler la croissance et créer un climat favorable à la mobilisation de ressources locales. Il faudrait aussi s'assurer que les pays bénéficiaires prennent la direction des programmes et soient étroitement associés à toutes leurs phases – conception, exécution, suivi et évaluation – afin de pouvoir orienter eux-mêmes leur stratégie globale de développement.

28. Dans ce cadre, il est indispensable d'assurer au préalable une assise financière conséquente, plus sûre, plus stable et plus prévisible aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, en particulier au moyen de ressources de base et de ressources ordinaires, si l'on veut pouvoir répondre efficacement aux besoins croissants des pays en développement. Ce sont en effet les ressources de base et les ressources ordinaires qui constituent le socle de l'action de l'ONU dans ce domaine en permettant aux fonds et programmes de suivre les objectifs de développement fixés multilatéralement. Or, pendant les années 90, on a assisté en parallèle au déclin constant de l'APD et à la progression des fonds réservés et des ressources complémentaires. Le Groupe des 77 et la Chine trouvent cette situation extrêmement préoccupante, du fait en particulier, comme le Secrétaire général l'a souligné, que l'aide dispensée ne pourra pas avoir d'impact en l'absence d'un volume suffisant de ressources de base et de ressources ordinaires. Qui plus est, le fait de privilégier les activités d'urgence, à court terme, par rapport aux activités à long terme constitue une autre tendance nuisible au développement des pays en crise. La mise en place progressive des plans de financement pluriannuels avait fait espérer une hausse des contributions au titre des ressources de base, mais l'on ne constate pas d'amélioration majeure de la situation financière des activités opérationnelles des Nations Unies. Il faudrait donc qu'une volonté politique réelle se manifeste en faveur des objectifs communs de développement fixés lors des grandes conférences et du

Sommet du Millénaire pour que cette pénurie de ressources trouve une solution.

29. Dans le domaine des activités opérationnelles de développement, le système des Nations Unies s'est fixé pour objectifs de promouvoir la cohérence et la coordination de ses interventions, en s'assurant que celles-ci se fassent sous l'impulsion des pays bénéficiaires et coïncident avec les priorités nationales de développement. Le Groupe des 77 et la Chine insistent en particulier pour que les autorités locales assument la coordination de toutes les activités extérieures d'aide et de développement et participent à part entière à toutes les phases préparatoires des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, renforçant ainsi l'identité collective des équipes de pays et l'appropriation nationale des processus, sans être pénalisés pour autant par des coûts de transaction excessifs.

30. Au sujet de la participation des organismes des Nations Unies aux activités d'assistance humanitaire, notamment en cas de catastrophe naturelle ou de situation de crise ou d'après crise, phénomène qui s'est accentué depuis 10 ans et risque de continuer de poser de sérieuses difficultés à la communauté internationale à l'avenir, l'orateur dit que les fonds et programmes des Nations Unies devraient aider les pays bénéficiaires en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, s'agissant notamment de l'élimination de la pauvreté, de l'assistance humanitaire, de la défense des droits de l'homme, dont le droit au développement, dans l'optique d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, aux résultats des grandes conférences et à la Déclaration du Millénaire. Il convient de rappeler, toutefois, que les phases de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement, loin d'être consécutives, ont tendance à se chevaucher ou à se superposer, de sorte qu'il faut user au plus tôt des outils de développement lors des crises humanitaires, toujours sous la houlette des autorités et institutions nationales.

31. Alors que la situation économique mondiale franchit un stade critique riche en bouleversements, on reconnaît largement désormais la nécessité d'une coopération économique et technique entre pays, et notamment entre pays en développement, pour créer un système économique international plus équitable propre à assurer un meilleur avenir à l'humanité. Or, la

coopération internationale pour le développement a été progressivement écartée des priorités internationales, et il faut remédier d'urgence à cette situation en visant à l'objectif d'un nouvel ordre humain qui gommerait les disparités entre riches et pauvres suivant les principes du partage des bénéfices et des responsabilités communes mais différenciées. À cet effort international doit venir s'ajouter la coopération Sud-Sud, qui, comme l'a souligné le Sommet du Sud de La Havane en 2000, est un instrument efficace pour optimiser le potentiel des pays en développement par la mobilisation et le partage des ressources et des expertises locales, et permettre ainsi de stimuler la croissance et de favoriser l'autonomie des pays en développement. Dans son rapport, le Secrétaire général fait le bilan de la coopération Sud-Sud dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements et des arrangements monétaires et financiers. Ainsi, on constate que les échanges entre pays en développement se sont récemment développés, surtout à l'échelle intrarégionale, grâce à l'évolution notable des divers accords régionaux. En effet, malgré la création de l'OMC, il semble que tous les pays estiment que les accords commerciaux régionaux restent un meilleur moyen d'éliminer les obstacles au commerce que les accords multilatéraux. Par ailleurs, les progrès réalisés dans l'intégration régionale ont aussi contribué à l'essor des flux d'investissements étrangers directs entre pays en développement, la proximité des marchés, les similitudes entre produits et procédés et les affinités culturelles encourageant ces pays à investir dans leur région. La coopération monétaire et financière Sud-Sud s'est aussi accélérée à la suite de la crise asiatique de 1997.

32. À cet égard, le Sommet de La Havane n'est qu'une étape importante d'un long processus entamé avec le Plan d'action de Caracas en 1981 dont la manifestation la plus récente est le Consensus de Téhéran adopté par la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination en août 2001 dont les participants de haut niveau se sont fixé cinq objectifs stratégiques : consolider la plate-forme Sud-Sud; édifier des institutions plus fortes pour le Sud à l'échelon mondial; combler le fossé du savoir et de l'information; mettre en place des partenariats reposant sur une large assise; et mobiliser un appui mondial en faveur des progrès de la coopération Sud-Sud. Les participants au Consensus de Téhéran ont également prié la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, d'imprimer un nouvel

élan à la coopération Sud-Sud, moyennant les ressources financières nécessaires, et proposé de lancer une Décennie internationale de la coopération Sud-Sud et de tenir une Journée internationale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

33. Si l'on peut se féliciter de l'essor de la coopération Sud-Sud, il faut convenir qu'il n'est pas à la mesure des capacités existantes ni des engagements pris dans les documents adoptés dans le passé. Les pays du Sud doivent donc se mobiliser davantage, individuellement et collectivement mais, comme le souligne clairement le Consensus de Téhéran, l'assistance de la communauté internationale est indispensable, surtout dans les domaines financier et technique, si l'on veut combler le fossé grandissant entre pays en développement et pays développés. La coopération Sud-Sud ne devrait d'ailleurs pas se substituer à la coopération Nord-Sud, mais agir en synergie avec elle. Il ne faut pas davantage considérer que la coopération technique entre pays en développement est le remède à tous les problèmes de ces pays, mais y voir l'un des importants éléments d'une stratégie globale de développement.

34. S'agissant de l'optimisation de la coopération Sud-Sud, à sa douzième session, le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a réaffirmé l'actualité du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement. À ce propos, le Groupe des 77 et la Chine sont reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir créé un Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement chargé de faciliter la réalisation des objectifs du Plan d'action, et insistent pour que ce groupe puisse conserver son identité singulière et soit doté des ressources nécessaires à son mandat. Ils jugent aussi importants que le Groupe collabore étroitement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et que l'on tienne systématiquement compte de la coopération technique entre pays en développement dans le cadre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies afin de renforcer encore les moyens dont dispose le Groupe pour assumer ses fonctions.

35. À cet égard, il faut aussi se féliciter des nouvelles initiatives qui se font jour en vue de la participation des pays développés à ce processus, comme les accords triangulaires permettant aux pays en développement de

faire face au manque de ressources dans l'application des programmes de coopération Sud-Sud. Il faut espérer dans ce cadre que le Groupe spécial pourra ainsi susciter des partenariats élargis propres à attirer de nouvelles ressources. Le Groupe spécial devrait aussi aider les pays en développement à bien structurer leur politique nationale en matière de coopération technique et tous les gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et institutions financières multilatérales et régionales devraient faire un effort financier supplémentaire ou identifier de nouvelles modalités de financement pour encourager la coopération Sud-Sud. Car aucun développement ne pourra se faire sans coopération entre pays du Sud et entre pays du Sud et du Nord.

36. **M. de Ruyt** (Belgique) s'exprime au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, les autres pays associés, Chypre, Malte, la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'AELE, membre de l'Espace économique européen, se rallient à sa déclaration.

37. L'orateur, remerciant le Secrétaire général pour les différents rapports soumis au titre du point 99 de l'ordre du jour, dit que pour l'Union européenne, l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies arrive à un moment stratégique car il permettra de formuler une résolution qui appuiera davantage l'évolution des activités opérationnelles de développement vers un instrument efficace, efficient et apte à rendre compte de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Sur le fond, il est particulièrement heureux que cet exercice puisse se réaliser à mi-chemin entre le Sommet du Millénaire et la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey. En effet, la Déclaration du Millénaire et les grandes conférences de la décennie précédente ont fixé un programme de développement ambitieux que le système des Nations Unies doit aider les gouvernements nationaux à réaliser, chacun en fonction de son mandat, de son identité individuelle et avant tout de ses avantages comparatifs car la question de savoir comment les fonds et programmes et les institutions spécialisées aideront les pays bénéficiaires des programmes dans la réalisation de ces objectifs restera primordiale pour l'Union européenne dans les années à venir.

38. L'Union européenne est convaincue que le système multilatéral a un rôle irremplaçable à jouer dans la réalisation de cet agenda commun. Dans ce système multilatéral, les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées occupent une place privilégiée : leur caractère neutre, leur accès à une expertise globale, la motivation et la qualification de leurs équipes en font un instrument plus puissant que ce que la part de leurs budgets dans la totalité de l'aide multilatérale pourrait laisser entendre. C'est pour cette raison que l'Union européenne se veut un partenaire important des institutions des Nations Unies, étant de loin le plus important bailleur de fonds des organisations opérationnelles.

39. L'Union européenne se félicite des progrès réalisés dans le dernier examen triennal surtout au niveau de la coordination entre les organisations opérationnelles des Nations Unies et du renforcement du système des coordonnateurs résidents et des relations avec les institutions de Bretton Woods. Elle salue dans ce contexte le rôle du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement. Mais malgré ces progrès indéniables, le système des Nations Unies ne réalise pas encore tout son potentiel, aussi l'Union espère-t-elle que cet examen triennal offrira l'occasion de réfléchir davantage sur les mesures nécessaires pour maximaliser les résultats du programme opérationnel.

40. En ce qui concerne les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, le débat consacré aux activités opérationnelles au Conseil économique et social en juillet 2001 a bien mis en évidence les interrogations des États Membres quant à la nature exacte des différents cadres de programmation, le degré d'appropriation par les pays-programmes, leur multiplication et les coûts de transaction qui en découlent, et le lien exact entre les cadres de programmation des Nations Unies et de la Banque mondiale, et a permis de dégager un large consensus conceptuel à propos de ces différents instruments et de la relation avec les politiques de développement des pays bénéficiaires des programmes. À ce titre, l'Union européenne souhaite répéter que le point de départ de toute allocation de ressources doit être le plan national de développement, étant entendu que les gouvernements doivent assumer pleinement leur responsabilité dans la formulation de leur stratégie pour la réalisation des objectifs de développement internationaux. Dans les pays en développement, et notamment dans les plus pauvres, ce plan national de

développement prendra dans les faits la forme d'une note stratégique de réduction de la pauvreté. Les notes stratégiques, dans la mesure où elles reflètent une stratégie nationale et concertée, des objectifs réalistes, des indicateurs quantifiés, des actions concrètes dont les implications budgétaires ont été chiffrées, et un système de suivi de l'impact des programmes de développement sur la pauvreté, seront pour l'Union européenne un point de référence pour sa programmation du développement, en particulier pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'Union se félicite de l'intérêt de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour une coopération renforcée avec les autres parties intéressées et invite les organisations opérationnelles des Nations Unies à suivre leur exemple.

41. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ne remplacent donc en aucun cas les plans nationaux de développement, mais devraient s'en inspirer; ces plans devraient en effet constituer la réponse concertée des fonds et programmes de toutes les institutions spécialisées au plan national, étant entendu qu'une telle réponse coordonnée aura beaucoup plus d'impact sur le terrain que des actions isolées de la part des fonds et programmes. Les plans-cadres pourraient également contribuer à un engagement plus actif de la part des organisations opérationnelles des Nations Unies dans les approches sectorielles, aussi bien au niveau politique que technique. Ainsi, l'Union européenne est convaincue que l'examen triennal permettra de dépasser l'actuelle phase initiale du processus des plans-cadres en permettant à toutes les organisations opérationnelles de s'engager dans leur élaboration.

42. Il reste toutefois que pour être crédible, le plan national de développement doit partir d'une analyse complète de la situation, basée sur les faits et élaborée de façon participative. Avec la mise en place du bilan commun de pays, le système des Nations Unies s'est doté d'un instrument qui permet d'assister les gouvernements dans l'élaboration d'une telle analyse et de la lier aux objectifs internationaux de développement tels que définis dans la Déclaration du Millénaire et les grandes conférences. L'élaboration du bilan commun de pays implique un réseau de coordonnateurs résidents performants et un dialogue plus intense entre les systèmes des Nations Unies, les gouvernements, les parlements et les organisations de la société civile.

43. Tout en reconnaissant que l'initiative en matière de coordination et de planification revient aux gouvernements des pays bénéficiaires des programmes, l'Union européenne confirme sa volonté d'y contribuer par sa participation active aux consultations entre bailleurs de fonds et gouvernements et par ses appuis financiers à des projets d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière de planification et de coordination.

44. Cela fait une dizaine d'années que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social insistent sur le problème du manque d'harmonisation dans les procédures des organisations opérationnelles des Nations Unies. Lors du débat de juillet au Conseil économique et social, un grand nombre de délégations ont insisté sur les coûts de transaction élevés liés à l'aide fournie par les organismes des Nations Unies, notamment à cause des procédures de programmation et des politiques financières divergentes, qui font renoncer les équipes de pays à la mise en place de programmes conjoints. L'Union européenne souhaite par conséquent accorder une grande priorité au thème de l'harmonisation des procédures lors de l'examen triennal. Contrairement aux résolutions précédentes, l'examen devrait permettre de définir un programme d'harmonisation consistant à identifier les procédures devant être harmonisées, à établir clairement les responsabilités d'exécution et de suivi et à fixer un calendrier précis pour y arriver. Parmi les procédures qui pourraient être harmonisées en priorité, l'Union européenne pense concrètement à la décentralisation et la délégation des pouvoirs de décision; aux règlements financiers; aux procédures d'exécution de projets, à la mise en commun de services dans les bureaux des pays et au paiement du personnel des projets nationaux. Dans cette optique, les fonds et programmes et leurs conseils d'administration devraient soumettre au Conseil économique et social avant 2002 un projet de programme d'harmonisation avec l'aide du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et les Nations Unies devraient également s'impliquer dans les débats sur l'harmonisation des procédures en cours au Comité d'aide au développement entre les bailleurs de fonds bilatéraux et les banques de développement multilatérales.

45. L'Union européenne suit également avec grand intérêt l'introduction de la gestion axée sur les résultats qui est un des éléments clés des plans de financement pluriannuels, ayant pour objectif de contribuer à un

meilleur ciblage des activités, une division des tâches plus claire entre les organisations, un impact plus important des programmes opérationnels et une meilleure justification des ressources nécessaires pour ces programmes. L'Union européenne est entièrement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il constate qu'il est encore trop tôt pour vérifier les résultats de ces plans et demeure confiante dans les résultats de cet effort au vu de la meilleure qualité des rapports annuels des organisations et de la légère croissance des ressources régulières des fonds et programmes.

46. À propos des contributions financières, l'Union européenne réitère sa position de principe concernant la Conférence d'annonce de contributions à l'Assemblée générale : elle ne participera pas à la conférence de cette année car depuis que les fonds et programmes ont introduit le principe du plan de financement pluriannuel, la décision devrait être prise de mettre fin à cette pratique.

47. L'Union européenne estime que les systèmes de suivi et d'évaluation sont un élément essentiel de la gestion axée sur les résultats. Le rapport du Secrétaire général constate à cet égard un certain nombre de faiblesses, en particulier des déficiences dans le suivi de projet par les bureaux de pays et les sièges et des difficultés majeures à tirer profit des leçons et des recommandations des évaluations, la mémoire institutionnelle des organismes des Nations Unies étant faible sur le terrain. L'Union européenne estime donc que l'examen triennal devrait insister sur la nécessité d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation, en étudiant notamment comment mettre en commun les résultats des évaluations et les leçons et les modes de fonctionnement les plus efficaces entre les différentes institutions du système et comment en assurer une meilleure répartition dans les bureaux de pays, sans oublier d'inclure les leçons et pratiques des bilans de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de procéder conjointement à des examens à mi-parcours.

48. Ainsi l'Union européenne s'est fixé comme priorités pour l'examen triennal un lien concret entre les activités opérationnelles des Nations Unies et le suivi de la Déclaration du Millénaire, une synergie accrue entre les fonds et programmes et entre les plans-cadres pour l'aide au développement et les plans nationaux, des progrès mesurables dans l'harmonisation et la simplification des procédures, une programmation axée sur les résultats et des systèmes de

suivi et d'évaluation plus performants. Elle est disposée à discuter des modalités permettant d'assurer le meilleur suivi intergouvernemental des activités opérationnelles, à examiner des moyens de revitaliser le débat consacré aux activités opérationnelles au Conseil économique et social et à contribuer utilement aux débats de la Deuxième Commission dans ces domaines.

49. **M. Osei-Danquah** (Ghana) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il est important de réaffirmer le rôle des activités opérationnelles de l'ONU, en particulier pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et à relever les défis de la mondialisation, notamment pour l'Afrique, en appuyant la Nouvelle Initiative africaine. La Déclaration et l'Initiative répondent toutes les deux à la nécessité d'interventions globales et liées aux niveaux national et international. Or, un vide s'est créé en termes de renforcement des capacités ou de financement dans certains domaines vitaux. Il convient de veiller à ce que l'aspect holistique des activités opérationnelles soit maintenu et de renforcer encore le rôle d'orientation du Conseil économique et social.

50. Les pays ont toutefois un rôle primordial à jouer et les programmes de pays doivent donc répondre aux besoins et aux demandes respectifs de chacun. Il est nécessaire d'intensifier les initiatives de renforcement des capacités pour permettre aux gouvernements de coordonner l'aide extérieure de façon efficace et à moindre coût. Pour de nombreux pays en développement, le bilan commun de pays reste un instrument précieux; il convient toutefois d'utiliser les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de façon souple, en tenant compte des conditions existantes. Les ressources disponibles pour les activités opérationnelles pour le développement étant en baisse, il convient de s'efforcer de réduire les coûts et d'éliminer les chevauchements d'activités.

51. Des mesures supplémentaires de simplification et d'harmonisation des procédures opérationnelles et administratives afin de garantir l'efficacité des interventions sont possibles, en particulier pour les procédures de décentralisation, de gestion financière et de programmation par pays. La délégation ghanéenne se félicite que les plans pluriannuels de financement et les cadres de résultat stratégiques aient contribué à

renforcer l'efficacité des programmes. Néanmoins, le volume des ressources disponibles est un facteur déterminant. Par ailleurs, l'amélioration des activités opérationnelles de l'ONU passera par une meilleure délimitation des rôles des conseils d'administration et une amélioration des systèmes de présentation de rapports au Conseil économique et social. L'approfondissement des partenariats avec d'autres organismes multilatéraux et des interactions avec la société civile et le secteur privé contribuera également à l'amélioration de l'efficacité des activités opérationnelles de l'ONU.

52. **M. Dauth** (Australie) dit qu'il se félicite des améliorations apportées au système des Nations Unies pour le développement, notamment au niveau de la cohérence, de la coordination et de l'efficacité sur le terrain. Il est toutefois nécessaire d'intégrer davantage les activités de développement de l'ONU dans les politiques et programmes nationaux. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est un instrument indispensable pour permettre aux gouvernements d'exercer un contrôle plus direct sur les programmes exécutés. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer les capacités au niveau national dans des domaines comme la planification du développement et la coordination, et d'améliorer la façon dont sont pris en compte les enseignements tirés dans le système des Nations Unies.

53. L'Australie est favorable aux recommandations visant à harmoniser les cadres de coordination existants et à approfondir la collaboration entre les institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales et régionales. Il est également nécessaire d'harmoniser les systèmes entre les diverses institutions des Nations Unies et de les simplifier, tant sur le terrain qu'aux sièges. Cela permettrait des économies et atténuerait les charges imposées aux pays bénéficiaires, en particulier pour les petits États insulaires en développement comme ceux du Pacifique Sud. Le rapport du Secrétaire général demande une augmentation des ressources de base pour appuyer les réformes. La délégation australienne estime que les apports de ressources sont subordonnés à une amélioration des résultats sur le terrain. Il faut également avoir conscience du fait que les donateurs font eux aussi face à des problèmes de financement et doivent choisir entre les priorités. Les ressources doivent être ciblées le plus efficacement possible afin d'améliorer les effets des programmes de

développement et ainsi attirer davantage de ressources. Il convient également de s'attacher à renforcer la base traditionnelle des donateurs.

54. L'orateur se déclare préoccupé par le fait qu'il est dit, dans la version anglaise du rapport du Secrétaire général, que la prochaine conférence sur le financement du développement pourrait être l'occasion de dégager à nouveau un consensus sur le financement de la coopération de l'ONU au service du développement. Or, il s'agit d'une conférence visant à étudier les meilleurs moyens de mobiliser des fonds nationaux et internationaux en faveur du développement et non d'une conférence sur le financement des activités de l'ONU.

55. En conclusion, l'orateur précise que les initiatives décrites dans le rapport du Secrétaire général sont un moyen constructif de faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Le renforcement du contrôle exercé par les pays partenaires, de la coordination au sein du système des Nations Unies et avec les autres partenaires du développement, et surtout l'amélioration des résultats sur le terrain seront des indicateurs précieux de l'efficacité de l'ONU pendant la prochaine période triennale.

56. **M. Isakov** (Fédération de Russie) dit que le travail accompli par les fonds et programmes opérationnels pour appliquer les dispositions de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale dans le cadre de la réforme des activités opérationnelles est satisfaisant dans l'ensemble. Au cours des trois dernières années, des progrès décisifs ont été enregistrés au niveau de la coordination des activités opérationnelles, tant au Siège que sur le terrain, et dans le renforcement du système des coordonnateurs résidents. Les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement se sont intensifiés et sa composition s'est élargie. L'utilisation d'instruments tels que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement permet d'assurer une meilleure coordination interinstitutions sur le terrain et d'établir un lien plus étroit entre les activités de programme menées par les organisations opérationnelles et les plans et priorités de développement des pays. La nouvelle stratégie de financement fondée sur un système de planification pluriannuelle et une corrélation directe entre le volume des ressources allouées aux pays bénéficiaires et l'efficacité avec laquelle ils utilisent l'assistance

technique mise à leur disposition, a commencé à porter ses fruits. La tendance à la diminution des ressources de base du PNUD a été inversée et la situation financière de l'UNICEF et du FNUAP s'est également améliorée dans l'ensemble. On a fait des progrès notables dans le renforcement de la coopération entre les organismes opérationnels des Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI. La Fédération de Russie est convaincue que l'intensification du dialogue entre ces institutions et les travaux visant à accroître la complémentarité entre les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement, d'une part, et les cadres de développement globaux et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, d'autre part, peuvent être extrêmement bénéfiques pour les pays concernés.

57. Malgré ces progrès indéniables, la réforme des activités opérationnelles est loin d'être achevée. De l'avis de la Fédération de Russie, l'essentiel, en l'occurrence, est d'ajuster continuellement les réformes en fonction de leur impact. Elle souscrit à cet égard aux principales conclusions formulées dans le rapport du Secrétaire général (A/56/320), qui visent notamment à améliorer les méthodes d'évaluation de l'impact des activités opérationnelles et à renforcer le rôle des gouvernements dans la gestion et l'exécution des programmes de pays. La Russie partage également les préoccupations exprimées dans le rapport au sujet des difficultés persistantes auxquelles on se heurte dans la mobilisation de ressources de base pour financer les activités opérationnelles. Elle estime que ce problème doit faire l'objet d'une attention soutenue de la part des conseils d'administration des programmes et des fonds opérationnels et des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social essentiellement. Dans la résolution relative à l'examen triennal qui sera adoptée à la présente session, il faudra définir des mesures concrètes pour rendre les activités opérationnelles encore plus efficaces dans l'intérêt des pays bénéficiaires.

58. La Fédération de Russie attache une grande importance au renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD/CTPD), qui fait partie intégrante de la coopération internationale pour le développement. Elle salue le travail accompli par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et les efforts qu'il fait pour intégrer la CTPD dans les

activités opérationnelles de développement en restant dans la limite des crédits alloués à la coopération technique au titre du budget ordinaire, et appuie les recommandations de la douzième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Elle juge prometteurs les mécanismes de coopération trilatérale mis en place dans le cadre de la CTPD, avec la participation des pays en transition.

59. **M. Bishnoi** (Inde) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le rapport du Secrétaire général insiste sur la concordance avec les politiques et programmes nationaux. Toutefois, les différents fonds et programmes des Nations Unies tiennent différemment compte des priorités des pays en développement. Le PNUD, porte-drapeau des activités de développement du système des Nations Unies, compte parmi ses priorités la gouvernance, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, l'égalité entre les sexes ou les situations spéciales en matière de développement, soit un programme influencé par les donateurs, qui ne semble pas tenir compte des vues des pays bénéficiaires des programmes. L'importance de la bonne gouvernance est indéniable, mais l'avis du donateur peut être considéré comme une critique des gouvernements, des systèmes ou des cultures du Sud. Pour ce qui est de l'environnement, l'Inde estime que les modes de production et de consommation non viables des pays industrialisés sont la cause de l'état de l'environnement aujourd'hui, et il lui est donc impossible de reconnaître la validité d'un cadre qui semble accorder une plus grande priorité à des systèmes de réglementation en matière d'environnement qu'à l'élimination de la pauvreté. Pour ce qui est de l'objectif d'élimination de la pauvreté, le PNUD semble affecter autant de ressources aux activités de conseil qu'à l'amélioration des actifs des démunis. On peut se demander si le Programme a la légitimité voulue pour donner des avis, et la distinction entre des avis et des conditions imposées est d'ailleurs souvent floue. L'Inde est favorable aux micro-interventions qui fournissent des solutions qu'il est possible de reproduire; elles peuvent également avoir une influence sur les politiques macroéconomiques. Quant aux situations spéciales en matière de développement, qui sont un nouveau domaine prioritaire pour le PNUD, l'Inde ne voudrait pas que les ressources déjà limitées affectées au

développement soient détournées en faveur de domaines comme le maintien de la paix et les situations de crises ou d'après conflit.

60. En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les objectifs comme l'éducation des filles, la vaccination, la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants contre la violence sont des priorités louables; les interventions combinent divers éléments : assistance technique, renforcement des capacités, financement à petite échelle et appui aux services fondamentaux, ainsi que des activités de plaidoyer et d'appui. L'Inde estime toutefois que le bien-être des enfants ne peut être seulement obtenu grâce à la bonne gouvernance; il est également nécessaire de nourrir les affamés et de soigner les malades. L'élimination de la pauvreté est une condition nécessaire essentielle au respect des droits de l'homme et non l'inverse. Par ailleurs, l'Inde souscrit aux priorités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), comme la santé en matière de reproduction, l'équilibre entre dynamique démographique et développement économique et social, ainsi que l'autonomie des femmes, qu'il cherche à promouvoir par le renforcement des capacités et le plaidoyer. L'Inde se félicite tout particulièrement que le FNUAP se soucie de trouver un équilibre entre les principes universels, les aspirations nationales et les identités culturelles. Par contre, les ressources du Programme alimentaire mondial (PAM) sont de plus en plus souvent affectées à l'assistance d'urgence au détriment des projets de développement. Tout en reconnaissant l'importance de l'assistance d'urgence, il ne faut pas négliger l'aide alimentaire aux démunis, qui leur permet de bénéficier des possibilités de développement. Par ailleurs, le fait que le PAM ait recours au financement multilatéral dirigé est contraire à l'esprit du multilatéralisme.

61. Si l'on examine d'un oeil critique les activités opérationnelles du système des Nations Unies, on constate que l'exécution d'un programme d'action dicté par les donateurs compromettrait la légitimité du multilatéralisme. Les pays bénéficiaires de programmes ne peuvent pas non plus s'identifier avec un programme d'action s'ils n'ont pas participé à sa conception. Les contributions volontaires versées par l'Inde sont une preuve de sa détermination à participer aux activités des fonds et programmes. Les contributions aux ressources de base du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en 2000 ont

représenté 6 millions de dollars des États-Unis, soit plus que les contributions d'aucun autre pays en développement.

62. En conclusion, le représentant dit que sa délégation accepte la plupart des recommandations du rapport du Secrétaire général (A/56/320); toutefois, s'agissant de la recommandation 6, il se demande si le Conseil économique et social est habilité à fournir des orientations générales aux institutions bilatérales, aux ONG et au secteur privé. L'Inde ne peut pas non plus accepter le paragraphe de la recommandation 8 qui appelle à l'harmonisation des cadres de coordination des différentes institutions multilatérales car les cadres établis par les institutions financières internationales reposent souvent sur des conditions et l'Inde ne peut accepter l'intégration de conditions supplémentaires. Enfin, l'Inde ne peut accepter la recommandation 17 si elle a pour effet de subordonner le rôle de l'ONU en matière de développement aux exigences de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix.

63. **M. Popkov** (Biélorus) dit que son pays voit dans les activités opérationnelles de développement un instrument clef pour la solution, au niveau international, de nombreux problèmes contemporains qui freinent le développement des États dans divers domaines – économique, social, culturel et autres – et qui sont souvent dus au fait que tous les pays ne sont pas à même de réaliser le potentiel de croissance économique créé par la mondialisation et les progrès scientifiques et techniques pour surmonter les difficultés.

64. Dans ce contexte, la délégation du Biélorus appuie les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement (A/56/320) et qui visent à renforcer le rôle opérationnel du système de développement des Nations Unies pour aider les pays à mieux s'adapter aux effets de la mondialisation et à mieux s'intégrer à l'économie mondiale, de manière à accélérer leur développement et à réduire leur pauvreté. Ces recommandations se situent dans l'esprit des principales dispositions de la Déclaration du Millénaire.

65. La délégation du Biélorus note l'importance que le rapport du Secrétaire général présente pour la fixation des orientations futures de l'action menée par l'ONU dans le domaine de la coopération pour le développement. À son avis, ce document rend bien

compte à la fois des réalisations liées à la réforme en cours du système des activités opérationnelles et des problèmes auxquels l'Organisation se heurte au niveau de la mise en oeuvre. S'agissant des difficultés rencontrées sur le plan de l'exécution, leur solution réside en grande partie dans l'harmonisation des activités de développement avec les priorités nationales correspondantes, qui sont fixées avec la participation active des gouvernements des pays bénéficiaires et d'autres partenaires nationaux. Dans ce contexte, le rapport susmentionné met, à juste titre, l'accent sur la nécessité d'établir un lien étroit entre les activités opérationnelles et les politiques et programmes de développement nationaux, et sur celle d'un renforcement de la coopération avec les gouvernements des pays bénéficiaires.

66. La délégation du Bélarus est généralement favorable à l'utilisation du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, instruments qui doivent permettre d'accroître l'impact des activités opérationnelles au niveau des pays. Elle partage néanmoins l'opinion exprimée par les États qui ont fait valoir la nécessité d'accroître la participation nationale à tous les stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des dispositions de ces documents, comme condition préalable à une plus large utilisation. Par ailleurs, les nouvelles méthodes de planification au niveau national n'ont pas encore été reconnues par tous les organismes des Nations Unies qui mènent des activités opérationnelles.

67. S'agissant des problèmes liés à la mobilisation de ressources, la délégation du Bélarus engage les organismes qui mènent des activités opérationnelles dans le cadre du système des Nations Unies à s'attacher en priorité à assurer un niveau de financement adéquat pour les ressources de base, en préservant les qualités d'universalité, de neutralité et de professionnalisme qui les caractérisent. Seul un apport régulier et suffisant de ressources de base peut garantir une bonne prévisibilité dans le financement des programmes de pays et la pleine exécution des mandats. La délégation ne minimise pas pour autant l'importance des autres sources de financement.

68. En conclusion, la délégation du Bélarus tient à exprimer sa satisfaction au sujet de la collaboration qui s'est instaurée entre le PNUD, l'UNICEF et le Bélarus dans le cadre des programmes et des projets dont ce pays bénéficie. La mise en oeuvre du programme de

coopération pour la période 2001-2004 donne des résultats positifs. Six nouveaux projets portant sur des activités opérationnelles répondant à des objectifs divers et qui tiennent compte des priorités nationales ont été approuvés. Le Gouvernement du Bélarus tient à exprimer tout particulièrement sa reconnaissance au PNUD pour l'attention qu'il porte à la question de la mobilisation de ressources pour l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Il s'agit là d'un problème de développement durable et il compte sur un soutien ininterrompu, de la part non seulement du PNUD mais aussi d'autres organismes des Nations Unies, pour le traitement de cette question, dans l'avenir. Pour ce qui est de la coopération avec l'UNICEF, les principales activités menées dans le cadre du Plan d'action général adopté en 2000 par le Bélarus et l'UNICEF ont été fructueuses et le Gouvernement souhaite continuer à développer sa collaboration avec le Fonds.

69. **M. Shimmura** (Japon) souhaite aborder trois points dans son intervention : l'approche axée sur les résultats, la prise en main par les pays et la question de l'efficacité.

70. En premier lieu, les activités opérationnelles doivent produire des résultats satisfaisants au regard du développement; il ne suffit pas d'exécuter les activités planifiées. C'est la raison pour laquelle on met l'accent sur une approche axée sur les résultats. La délégation japonaise estime qu'il faudrait établir un rapport sur les résultats concrets de chaque activité et sur son état d'avancement, en incluant un état financier, afin de pouvoir disposer d'éléments d'information pour mesurer l'efficacité de l'activité considérée.

71. En deuxième lieu, les activités opérationnelles ne doivent pas être imposées aux pays bénéficiaires et les prérogatives de ces derniers doivent être pleinement respectées par les organismes des Nations Unies et les autres donateurs. Le Gouvernement a un rôle moteur à jouer dans l'analyse des besoins du pays en matière de développement et la mise en place d'un cadre de développement national. Il pourra ensuite utiliser pleinement son propre cadre de développement lors de l'établissement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou des plans d'autres organisations multilatérales.

72. En troisième lieu, il est nécessaire de promouvoir la décentralisation et de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents pour assurer une coordination

plus efficace sur le terrain. Le Japon se félicite des efforts que les organismes des Nations Unies déploient à cet égard et de l'accent mis sur la collaboration avec les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods. Mais les mécanismes de coordination de l'aide doivent être mis au service d'un renforcement de l'efficacité des activités opérationnelles. Il est donc important de mesurer les avantages et les inconvénients liés à ces mesures pour éviter des dépenses d'administration excessives. Il est également important d'avoir un éventail de moyens d'action différents pour que chaque pays en développement puisse choisir ceux qui sont le mieux adaptés à ses besoins.

73. Sensible à l'importance d'un financement régulier pour les activités opérationnelles menées par les organismes des Nations Unies, le Gouvernement japonais a fourni un appui financier à ces organisations chaque année. Il est le deuxième donateur pour les fonds et programmes des Nations Unies, le principal donateur pour les ressources de base du PNUD et le deuxième donateur pour celles du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. Cela étant, il espère vivement que les organismes des Nations Unies continueront à s'efforcer de recruter de nouveaux donateurs.

74. Le Japon encourage activement la coopération Sud-Sud car elle constitue un instrument efficace pour le transfert de connaissances et de technologie. Étant donné la diversité des cultures, des langues et des structures sociales dans le monde, la coopération technique peut être plus efficace entre des populations qui partagent des caractéristiques communes sur le plan culturel, linguistique et social. Sur la base de ce constat, le Japon a élargi son programme de coopération Sud-Sud au fil des ans. L'orateur donne plusieurs exemples d'activités entreprises par son pays au titre de la coopération Sud-Sud, notamment en Thaïlande, au Mexique et au Brésil. Dans le même ordre d'idées, il note avec satisfaction que nombre de pays en développement partagent activement leurs connaissances et les fruits de leur expérience avec d'autres pays en développement par le biais de la coopération Sud-Sud. Enfin, il rend hommage au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement pour le travail considérable qu'il a accompli.

75. **Mme Nuñez Mordoche** (Cuba) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les initiatives visant

à améliorer l'efficacité des fonds et programmes ont été nombreuses, notamment la fusion de certains fonds et programmes, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le système de coordonnateurs résidents ou encore la Maison des Nations Unies. Toutefois, le problème fondamental qui se pose est la disponibilité limitée de ressources financières. La délégation cubaine est préoccupée par la baisse continue des ressources de base des fonds et programmes, alors que les ressources complémentaires attirent davantage les donateurs et ont tendance à augmenter, ce qui risque de privilégier des activités qui ne sont pas prioritaires pour les pays bénéficiaires au détriment d'activités vitales pour le développement de ces pays. Par ailleurs, il est important de rappeler que la détermination des priorités est une prérogative inaliénable des États bénéficiaires et Cuba est opposée à ce que des conditions soient imposées en échange d'une assistance. Il convient de préserver le multilatéralisme, la neutralité, l'universalité et l'identité des fonds et programmes. Il est également nécessaire d'inverser la tendance à la baisse des ressources de base et d'assurer le financement des activités de développement sur des bases stables, sûres et prévisibles, afin d'atteindre les objectifs fixés.

76. Le monde se caractérise actuellement par une croissance rapide des échanges de marchandises, de capitaux, d'informations et de technologies, alors que dans le même temps, la pauvreté et la marginalisation augmentent, l'aide publique au développement diminue et le poids de la dette extérieure devient insupportable. La mondialisation a aggravé les disparités entre pays développés et pays en développement et la coopération entre pays en développement, en particulier la coopération technique entre pays en développement, est plus importante que jamais. Pays du tiers monde, Cuba accorde une importance majeure à la CTPD et se sent tenue de faire preuve de solidarité avec ses homologues du Sud. Malgré le strict blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 40 ans, des milliers d'experts et de spécialistes cubains ont apporté leur collaboration à des dizaines de pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes dans des secteurs comme la santé, l'agriculture, l'éducation ou le sport. Par ailleurs, pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, Cuba a mis à la disposition des pays les plus pauvres et les plus touchés par la maladie des médecins et du personnel sanitaire, des professeurs en vue de la création de facultés de

médecine, des médecins, des pédagogues et des psychologues pour collaborer aux campagnes de prévention du sida, ainsi que des traitements pour 30 000 patients. Cuba a également créé l'École latino-américaine de sciences médicales, qui accueille plus de 5 000 étudiants provenant de différents pays de la région, y compris des membres de minorités ethniques des États-Unis, qui peuvent y faire leurs études gratuitement.

77. **M. Hassan** (Pakistan) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note que les activités opérationnelles jouent un rôle important dans la promotion du développement et que c'est par leur intermédiaire que l'Organisation des Nations Unies entre véritablement en contact avec les habitants du monde entier. Depuis quelques années, les activités opérationnelles se sont considérablement diversifiées. La poursuite des objectifs de développement est replacée dans un contexte plus large qui exige une approche cohérente. Si la nécessité d'une coordination entre les différents aspects du développement est incontestable, les activités opérationnelles doivent néanmoins être suffisamment souples pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques des pays. En d'autres termes, elles devraient rester assujetties aux besoins et aux demandes exprimés par les pays. Il est aussi bon de rappeler que la force de ces activités réside dans leur universalité, leur caractère volontaire et subventionnel, leur neutralité et leur multilatéralisme. Selon une opinion largement partagée, les activités opérationnelles devraient être de plus en plus axées sur la fourniture d'un appui à la mise en oeuvre coordonnée des décisions adoptées par les conférences mondiales. Il faudrait, en d'autres termes, intégrer dans ces activités les stratégies et les objectifs convenus à l'échelle internationale. Ce faisant, on ne doit pas perdre de vue que les gouvernements ont un rôle clef à jouer à cet égard.

78. L'Organisation des Nations Unies doit faire face à de multiples défis dans le domaine de la coopération pour le développement mais le problème principal tient à l'insuffisance des ressources. Si l'on veut que les activités opérationnelles répondent mieux aux besoins croissants des pays en développement, il faut assurer un financement suffisant, régulier et prévisible. Or, il est inquiétant de voir que les ressources de base du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP ont diminué depuis une dizaine d'années. D'autre part, alors que le

montant total des ressources dont les organismes des Nations Unies disposaient pour les activités opérationnelles de développement dans le cadre des budgets ordinaires baissait constamment, les fonds affectés à des activités opérationnelles spécifiques déterminées par les donateurs plutôt que par les bénéficiaires avaient tendance à augmenter.

79. Les pays donateurs avaient subordonné l'accroissement des financements à une amélioration sensible de l'efficacité des activités opérationnelles. Le Pakistan estime qu'il y a eu des progrès considérables dans ce sens au cours des trois dernières années, en particulier au PNUD. Il est également indéniable que toutes les parties ont la volonté de poursuivre vigoureusement leurs efforts pour accroître l'efficacité. Les contributions volontaires n'ont pas augmenté pour autant. Il y aura toujours des possibilités d'amélioration supplémentaires mais cela ne devrait pas servir de prétexte pour bloquer les fonds de manière systématique.

80. La communauté des donateurs invoque également une situation politique difficile sur le plan interne ou un ralentissement de l'activité économique pour justifier son incapacité d'engager les fonds nécessaires. Or, curieusement, les restrictions budgétaires ne s'appliquent qu'aux fonds destinés aux budgets des organismes des Nations Unies liés aux ressources de base. Dans le même temps, les fonds et programmes signalent une forte augmentation de leurs autres ressources. Pour des raisons évidentes, on privilégie les filières bilatérales par rapport aux opérations multilatérales. On défend une autre argumentation en faveur de la « privatisation de la coopération pour le développement ». La concentration de capitaux privés est un phénomène inquiétant. Les investisseurs cherchent des taux de rendement élevés et les investissements répondent rarement à des motivations altruistes. Même en admettant qu'ils puissent être orientés vers le développement, leur caractère imprévisible et instable les rend peu fiables. Il est donc urgent que la communauté des donateurs prenne conscience de ses responsabilités différenciées dans la réalisation de l'objectif du développement universel et dans la fourniture des ressources nécessaires aux activités opérationnelles.

81. Le plan de financement pluriannuel devait permettre d'assurer le financement des activités opérationnelles sur une base plus prévisible, plus sûre et plus régulière et, d'autre part, d'inciter les donateurs

à accroître progressivement leurs contributions. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. En réalité, aucune stratégie de financement ne peut garantir des apports de fonds suffisants si la volonté politique fait défaut.

82. Le Pakistan appuie les démarches qui visent à renforcer la coordination et la coopération entre les divers fonds et programmes, par exemple l'introduction du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à condition que l'on donne la priorité au respect des principes fondamentaux énoncés dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale. De surcroît, ces instruments n'ont pas un caractère contraignant pour les activités opérationnelles car ils sont toujours utilisés à titre expérimental. Néanmoins, le Pakistan appuie la proposition, selon laquelle on demanderait au Secrétaire général de procéder à une nouvelle évaluation de ces deux mécanismes.

83. En ce qui concerne le champ d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement, la position du Pakistan est que les interventions du Groupe devraient être axées sur les besoins exprimés par les pays et la réalisation de son objectif de base – l'élimination de la pauvreté. Ses activités ne doivent pas non plus porter atteinte à l'exécution du mandat du PNUD.

84. Le Pakistan est en principe favorable à l'idée d'un renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, les banques de développement régionales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile dans le contexte du développement. Toutefois, lorsqu'on fixe des mécanismes de coordination, il convient de veiller au respect des mandats et des principes pertinents, en particulier ceux de l'universalité et de la neutralité. Le report des conditionnalités imposées par les institutions de Bretton Woods sur les projets exécutés par les organismes des Nations Unies doit être soigneusement évité. Ces organismes sont censés jouer un rôle de nature différente par rapport à d'autres partenaires de développement et il faudrait s'attacher à le préserver.

85. La coopération technique entre pays en développement est un aspect important des activités opérationnelles mais elle a été négligée. Aussi, le Pakistan engage-t-il vivement les organismes des

Nations Unies à intégrer cette modalité dans le cadre de leur coopération pour le développement.

86. **M. Shen Guofang** (Chine) s'associe à la déclaration faite par la délégation iranienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il fait observer que, indépendamment de l'évolution de la situation mondiale au regard du développement, les activités opérationnelles des Nations Unies doivent conserver leur caractère universel, neutre, multilatéral, souple, volontaire et subventionnel et continuer de jouer un rôle irremplaçable dans le renforcement des capacités nationales et l'éradication de la pauvreté. La Chine estime que ces activités ont pour objet d'aider les pays en développement à accélérer leur développement socioéconomique. Elles doivent donc respecter le principe de l'impulsion donnée par les pays bénéficiaires et répondre à leurs besoins spécifiques et à leurs priorités générales en matière de développement afin de leur donner le sentiment qu'ils maîtrisent mieux le processus.

87. Le Sommet du Millénaire a inauguré une nouvelle ère pour les activités opérationnelles de développement. Il faut à présent le traduire en actes concrets. En premier lieu, les pays en développement devraient définir un ordre de priorités pour leur développement et un calendrier pour l'éradication de la pauvreté en les adaptant à leurs contextes nationaux respectifs. Deuxièmement, la communauté internationale devrait élaborer des plans d'assistance réalisables sur la base d'une analyse des besoins spécifiques des pays bénéficiaires. Troisièmement, les pays donateurs devraient honorer leurs engagements politiques et accroître l'aide publique au développement afin d'assurer une base financière solide pour la réalisation des objectifs liés à l'élimination de la pauvreté. Jusqu'à présent, aucun progrès marquant n'a été enregistré sur ces trois plans. Les ressources de base de tous les fonds et programmes inclus dans le système des Nations Unies pour le développement ont diminué ou stagné. Au cours des dernières années, on a pu constater que les activités opérationnelles se sont affaiblies progressivement, au lieu de se renforcer, situation qui est incompatible avec les besoins croissants des bénéficiaires. La Chine espère que le système des Nations Unies pour le développement continuera de faire tout son possible pour inverser cette tendance préoccupante le plus rapidement possible, faute de quoi il sera difficile de réaliser les objectifs fixés par le Sommet du Millénaire.

88. La Chine appuie les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement en vue d'améliorer la coordination et l'efficacité, et qui ont conduit à l'établissement d'un bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à la création de locaux communs dans certains pays. Toutefois, certains cadres qui existent à l'heure actuelle au sein du système présentent de grandes similitudes. Afin d'éviter des doubles emplois et une confusion, il serait souhaitable de ne garder que les cadres qui ont été validés par les pays bénéficiaires et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Ils pourront être continuellement améliorés à la lumière de l'expérience.

89. La Chine a toujours été partie prenante dans le processus de la coopération économique et technique entre pays en développement et elle entend renforcer sa participation à l'avenir. Elle est favorable à l'idée d'intégrer la CTPD/CEPD dans les activités des fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement. L'aide des pays développés est également indispensable dans ce contexte.

90. **Mme Campos** (Venezuela) dit qu'elle s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle rappelle que les pays riches et puissants ont la responsabilité de contribuer au développement des plus pauvres, et qu'en 1969 les pays donateurs ont été invités à consacrer au moins 0,7 % de leur PNB à l'aide au développement. Seuls cinq pays ont atteint cet objectif et la moyenne est toujours très basse (0,24 % pour les 22 pays appartenant au Comité d'aide au développement).

91. Le Venezuela estime que le financement des activités opérationnelles doit continuer à être fondé sur les ressources de base et qu'il est important de redistribuer les ressources de façon juste et équilibrée, de façon que chaque pays bénéficie d'une assistance correspondant à ses besoins, y compris ceux qui, comme le Venezuela, appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

92. Le Gouvernement vénézuélien est conscient de l'importance de la coopération Sud-Sud, en particulier de la coopération technique et économique entre pays en développement, car elle offre des opportunités viables de développement. Il est donc nécessaire que les conseils d'administration des fonds et programmes examinent les ressources destinées aux activités de

CTPD et envisagent de les augmenter. La coopération Sud-Sud est en effet un instrument vital pour promouvoir et renforcer l'indépendance économique des pays en développement et elle permet de garantir la participation équitable et effective de ces pays à l'ordre économique mondial. Le Gouvernement vénézuélien s'attache à renforcer ce type de coopération, notamment par sa participation à un programme datant de plus de 20 ans regroupant les États des Caraïbes et portant sur des domaines comme le développement agricole, la santé ou la formation technique; par ailleurs, à l'instar du Mexique, il applique l'accord de San José qui garantit l'alimentation en énergie des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi qu'une assistance financière et technique à des conditions préférentielles.

93. Le Gouvernement vénézuélien appuie les efforts du système des Nations Unies, notamment du PNUD et du FNUAP. Il est conscient de la responsabilité majeure qui incombe aux forces vives du pays, mais admet qu'il a besoin de l'appui des institutions spécialisées des Nations Unies, qui doivent disposer de ressources suffisantes pour pouvoir organiser et coordonner la coopération avec les pays en développement.

La séance est levée à 13 h 10.